

CRÈCHE ARC-EN-CIEL • SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020

# MON P'TIT CANARD

LE NOUVEAU JOURNAL DE LA CRÈCHE !



## CONTACTS

ACCUEIL CRÈCHE  
06.78.14.43.09

DIRECTION  
BÉNÉDICTE CLOT  
06.64.99.44.91  
[creche.boulieu@outlook.fr](mailto:creche.boulieu@outlook.fr)

SECRETARIAT  
NADÈGE ROCHE  
04.75.67.67.79  
[arcenciel07@outlook.fr](mailto:arcenciel07@outlook.fr)

## UN PROJET...

### ...EN PERPÉRUELLE EVOLUTION

Engagées dans une réflexion continue, nous – équipe éducative et pédagogique - nous attachons à répondre aux besoins de chaque enfant. Dans la plus grande bienveillance, nous l'accompagnons dans le développement de son autonomie et de ses compétences afin qu'il s'épanouisse dans le groupe, dans un objectif de « vivre ensemble » !

Nous lui permettons de s'ouvrir au monde tout en lui offrant un cadre sécurisé et sécurisant.

C'est dans cette démarche de coéducation que les parents sont invités à participer activement à la vie de la structure (commissions, sorties, ateliers, temps forts, bénévolat...).



# AU COURS DE LA JOURNÉE, QUI PREND SOIN DE MON ENFANT ?

UNE ÉQUIPE QUALIFIÉE...

Adeline et Emmanuelle, Auxiliaires de puériculture, référentes des bébés (0/18 mois)

Sophie, Educatrice de jeunes enfants, et Charline, Auxiliaire de puériculture, référentes des moyens (18mois/2ans)

Marie-France et Mathilde, auxiliaires de puériculture, référentes des grands (2 ans et plus)

Frédérique, Sophie et Jade (actuellement remplacée par Fanny), aides éducatrice, et Bénédicte, Educatrice de Jeunes enfants et directrice, qui interviennent sur tous les groupes !

Valérie, cuisinière et Assia, agent d'entretien





# LA MOTRICITE LIBRE

## L'ACTIVITÉ NAIT DE L'ENFANT !

Nous respectons le rythme de ses acquisitions motrices, et ne plaçons pas artificiellement l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise.

Notre rôle est de l'aider à trouver le moyen d'y parvenir seul, l'aider à prendre conscience de ses accomplissements. Les bébés sont donc allongés sur le dos : cette position leur permettant d'expérimenter de nouveaux mouvements : toucher ses pieds, se retourner...

# LA ROUTE VERS L'AUTONOMIE

## AIDE MOI À FAIRE SEUL !

Nous accompagnons votre enfant dans l'acquisition de son autonomie. Pour l'y aider vous aussi, pensez à adapter ses vêtements et ses chaussures afin qu'il soit à l'aise dans ses mouvements et qu'il puisse se vêtir et se dévêtir seul.

Aussi, nous vous demandons de fournir 4 photos d'identité pour aider votre enfant à se repérer (porte-manteaux, lit, porte-doudou...).



# LA PASSERELLE

## ESPACE DE TRANSITION

La passerelle est un espace de transition entre la crèche et l'accueil de loisirs. Elle s'adresse aux enfants 2 ans et demi à 4 ans environ - plus ou moins quelques mois selon le niveau de développement de l'enfant et ses capacités d'adaptation propres.

# ÊTRE PROPRE

## QU'EST-CE-QUE ÇA VEUT DIRE ?

Cela signifie que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot puis de relâcher pour se soulager.

A ce moment-là, on peut parler de propreté acquise car il n'y a pas d'intervention de l'adulte



# LE DOUDOU ET LA TÉTINE

## QUELLE PLACE À LA CRÈCHE ?

À la crèche, quel que soit son âge, votre enfant aura son doudou à disposition.

Sur le groupe des grands, la tétine est rangée dans une boîte et donnée en cas de besoin,



## LES REPAS

### DES PLUS PETITS

Afin de respecter le rythme de diversification de votre enfant nous vous demandons de fournir son lait puis ses repas et gouters.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, vous devez impérativement :

- utiliser un pot en verre (type confiture) avec couvercle hermétique pour réchauffage au bain-marie,

- noter le nom et prénom de votre enfant sur le pot, utiliser un sac isotherme avec accumulateur de froid pour le transport.
- Les repas congelés doivent arriver décongelés avec la date de décongélation notée sur le pot (normes HACCP)

## LES REPAS

### DES PLUS GRANDS

Votre enfant marche, mange tout seul des repas en morceaux : dès que possible l'équipe vous proposera de vous fournir son repas. Il sera confectionné sur place par Valérie, notre chef cuisinier !

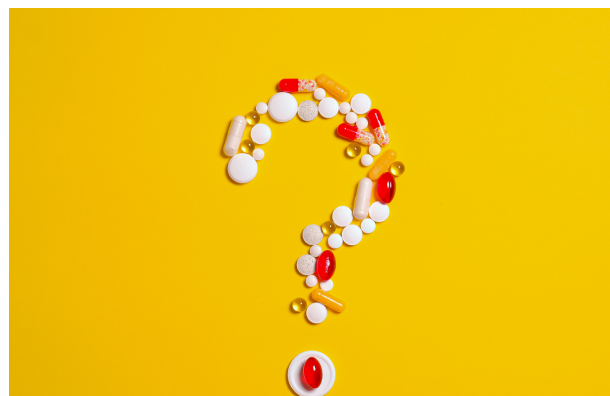
Les repas sont pris en groupe, dans la salle Azur. L'équipe a fait le choix de mettre en place des plateaux repas : les enfants ont donc à leur disposition la totalité de leur repas (entrée, plat, dessert, pain...).

À la différence du "self-service" traditionnel, les enfants sont accompagnés par une professionnelle.



**Notez qu'une "commission alimentation" s'est formée au sein du conseil d'administration de l'Arc-en-ciel. Elle est composée de parents bénévoles et a pour objectif d'améliorer la qualité de ce service.**

# LES MÉDICAMENTS EN COLLECTIVITES



L'administration des médicaments en crèche est depuis des années, sujet à controverses.

Cependant, suite au verdict rendu le **15/09/20** par la cour de cassation et qui fait jurisprudence, **il nous est strictement interdit d'administré des médicaments** car nous n'avons pas, au sein de l'équipe, de personnel médical (infirmière par exemple).

En cas d'urgence nous appliquons les protocoles établis par Le Dr Zyka, médecin référent de la crèche. Ils sont disponibles sur demande. Dans le cas d'un Projet d'accueil individualisé, nous sommes dans l'obligation d'appeler le SAMU, qui est le seul à pouvoir nous autoriser à administrer un traitement.

**En pratique** : si l'état de santé de votre enfant nécessite un traitement, il vous faudra soit demander au médecin d'adapter la posologie en 2 prises (matin et soir) soit passer à la crèche pour administrer la dose prescrite.

Pour en savoir plus :

<https://stephanie-disant.fr/medicaments-en-creche/>

## LA SÉCURITÉ

Par mesure de sécurité votre enfant ne doit pas porter de bijoux. Les boucles d'oreilles, foulards, petits élastiques et autre barrette, sont **STRICTEMENT INTERDITS**



## LIENS UTILES

<https://monenfant.fr/>

<http://www.famillesrurales07.org/>

# Covid et collectivité



## LES BONNES PRATIQUES DES PARENTS

- Je vérifie la température de mon enfant avant de l'emmener à la crèche,
- En arrivant, je mets un masque, des surchaussures et je me désinfecte les mains au gel hydroalcoolique,
- J'accompagne mon enfant dans la salle de vie et je l'aide à se laver les mains.



## Mon enfant présente des symptômes en cours de journée

- Fatigue générale ;
- Altération de l'état général ;
- Diarrhée
- Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois

Je viens chercher mon enfant au plus vite. Je ne le confie pas si les symptômes persistent.

Au delà de 3 jours, je consulte un médecin (sauf urgence).

Au retour de mon enfant je signe une déclaration sur honneur

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

COVID-19

### RECOMMANDATIONS AUX PARENTS DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS\*

Tout est mis en œuvre pour vous accompagner, vous et votre enfant.  
Veillez cependant à respecter les recommandations suivantes :



Je porte un masque, lorsque je confie et viens chercher mon enfant.



Je me lave ou désinfecte les mains et celles de mon enfant, lorsque nous arrivons et partons.



Si mon enfant a le moindre symptôme, je le garde avec moi, je préviens mon mode d'accueil et je consulte un médecin si les symptômes perdurent.



Si mon enfant est identifié comme « cas possible » par le médecin ou testé positif à la Covid-19, j'alerte mon mode d'accueil et le garde avec moi pour la période d'isolement de 7 jours.



Mon enfant peut revenir : s'il est guéri, si la période d'isolement de 7 jours est expirée, ou si le test est négatif.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000  
(appel gratuit)

\*Cela ne concerne pas les enfants de moins de 3 ans.

## Facturation des jours d'absence : ce que dit la CAF

Mon enfant est malade (Covid ou autre)  
Les seuls cas où la non facturation est applicable sont :

- Hospitalisation de l'enfant
- Fermeture partielle ou totale de la structure
- Remboursement à compté du 4eme jours d'absence, sur présentation d'un certificat médical. Le délai de carence comprend le 1er jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent.

Familles  
rurales  
Vivre mieux !

Association  
« L'Arc en ciel »  
Boulieu

